

Direction Commande publique

OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX 'RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'HOTEL DE VILLE ' N° 202010-LOT N°3 MENUISERIES INTERIEURES PARQUETS

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L.2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Ville d'Annonay souhaite régulariser les plus et les moins-values dans le cadre du présent lot,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un avenant n°1 au marché cité en objet avec la société LIGNUM INNOVATIS, sise 750 chemin le Mas à VAUNAVEYS LA ROCHELLE (26400) pour un montant de 6 414,43 euros TTC (vitrification/rénovation du parquet Salle Montgolfier). Le nouveau montant du marché est de 53 257,36 euros HT, soit 63 908,83 euros TTC.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2020 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :